

Vous pourrez lire la déclaration liminaire de la CGT sur notre site.

Suite au départ de l'ancien secrétaire, un vote a eu lieu en début de séance pour l'élection d'une nouvelle secrétaire. La candidate de Solidaires, seule candidate, a été élue à l'unanimité des représentants des personnels. **La CGT a fait le choix de ne pas présenter de candidat et confirme ainsi sa volonté de défendre les intérêts des agents dans l'unité et le respect des positions de chaque OS.**

La CGT a regretté l'absence des deux médecins de prévention qui prive les débats d'un éclairage médical. Nous avons demandé qu'il soit possible de décaler les réunions dans ce cas de figure. Le président du CHSCT partage notre intervention.

Douane : transfert de la mission viticulture de Portet vers Gaillac

Ce transfert est considéré par l'administration des douanes comme un projet peu important en matière d'impact sur l'organisation et les conditions de travail (« seulement un transfert des dossiers d'un bureau vers l'autre »). La CGT avait fait nommer une collègue en qualité d'experte sur le sujet. **Elle a exposé l'incertitude** concernant les exploitations dont la production varie et peut, certaines années, dépasser les normes fixées pour les normes allégées, et donc faire varier le nombre de dossiers :

« La masse de travail n'a pas été évaluée sur les documents fournis.
Surréaliste : l'administration a évalué à 0,6 ETPT à Portet l'effectif nécessaire pour l'activité viticulture tout en reconnaissant qu'un retard s'est accumulé au bureau de Portet... On se la pose quand la question de l'adéquation des effectifs à la charge de travail ?

La dématérialisation - souvent vantée par l'administration pour justifier les « baisses de charges de travail » - n'existe pas en matière de gestion d'arrachage et de plantation de la vigne, soit autant de dossier à saisir par les agents. Il y aura également une surcharge à Gaillac en matière de contrôle. L'allègement dans le suivi se paie: 100 déclarations se sont « perdues dans la nature » au moment du passage à la télé-déclaration. Ceci fausse largement les chiffres communiqués.

Au-delà, de la gestion, **la CGT a soulevé l'alourdissement des charges de contrôle** - notamment les contraintes de distance pour effectuer les contrôles depuis Gaillac – **puisqu'il s'agira d'aller jusqu'aux frontières de l'Ariège. Or, le risque routier n'est pas du tout évalué.**

Enfin, l'archivage et la conservation des dossiers vivants ne sont pas quantifiés en volume alors que la place est extrêmement limitée dans les locaux de Gaillac. »

Le directeur des douanes a expliqué que le déménagement du bureau de Gaillac est envisagé mais pas forcément en lien avec cette réforme. Il a confirmé que ce déménagement se ferait dans la commune et précisé que si le transfert des services d'Albi vers Gaillac devait intervenir dans l'avenir, « le sujet sera traité en temps voulu ». La CGT a rappelé que les locaux ne sont pas adaptés (maison d'habitation sur 3 étages). Sur les effectifs, il nous a été répondu : « nous n'avons pas les informations au moment de la rédaction de la fiche d'impact. L'effectif sera porté de 5 à 6, ce qui sera présenté au CT du 27 avril 2017 ». C'est un joli tour de passe-passe : les effectifs sont actuellement de 8 agents (résultante des surnombres créés par des "jeux d'écritures" absurdes) qui ne chôment pas. Concrètement, c'est donc bien une charge de travail supplémentaire sans affectation d'agents supplémentaires pour l'effectuer.

La CGT a exprimé que l'absence de proximité risquait de raréfier les contrôles. À ce titre, nous avons réclamé une cartographie des domaines et l'inscription du risque routier sur le plan annuel de prévention du service. Nous avons dénoncé la précipitation avec laquelle est conduit ce transfert, inutile dans la mesure où l'administration reconnaît elle-même que la situation immobilière de Gaillac n'est pas optimale.

La CGT a posé la question de la dématérialisation des archives et estimé que, en tant que CHSCT, nous pouvons réfléchir et définir des orientations sur ce sujet.



Douane : transfert de la gestion des procédures de Portet vers Blagnac

L'administration a décidé de centraliser la mission. Portet ne sera plus qu'un bureau de contrôle. La gestion des procédures (aspect juridique et réglementaire) sera transférée à Blagnac et concerne 2,8 ETP (3 agents). Chacun des agents de Portet concernés a été reçu par le chef de service. Portet verra la montée en charge de la fiscalité énergétique (2 agents) et la gestion des débitants de tabac (1 agent). Les agents chargés de la mission transférée ont été orientés vers ces deux nouvelles missions et ont émis le souhait de rester à Portet.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a mentionné que lors de sa visite du site de Portet, certains agents ont évoqué leur inquiétude sur ce changement de mission. La charge de travail relative à la fiscalité énergétique a augmenté. Les sujets sont très techniques et la formation n'interviendra qu'en 2018. Au-delà de la situation actuelle, il faut selon lui « analyser d'ores et déjà cette problématique en matière de risques psycho-sociaux (RPS) ». Il a rappelé avoir suggéré, lors d'un CHSCT précédent, qu'une primo-évaluation des RPS soit conduite par les médecins de prévention notamment via l'utilisation d'un outil ministériel de diagnostic (DAST).

Après une suspension de séance, **l'ensemble des OS a voté le principe de la rédaction d'une lettre, adressée à chaque médecin de prévention, exposant les attentes du CHSCT en matière de mise en place d'un dispositif de diagnostic des RPS dans le contexte de réformes généralisées dans le réseau des douanes.**

Le directeur régional des douanes a répondu qu'il était exact que le bureau de Portet devait « faire face à une multitude de restructurations sur une période courte ». Il a expliqué qu'il relayerait la demande des OS d'affectation d'un agent de l'équipe nationale de renfort (Paris-spécial) sur le site... compte tenu des effectifs "Paris-spé" et de leur sollicitation dans un contexte d'explosion des réorganisations sur tout le territoire, il s'agit d'un engagement sans grand risque.

Nous avons insisté sur les bouleversements dont est porteur la réorganisation du dédouanement : la nature du travail, l'initiative des agents qui deviennent le prolongement des machines, les outils numériques et les conditions de travail.

Le président-directeur des douanes ayant contesté cette analyse, **la CGT a suggéré qu'une note d'organisation permettant à chaque agent de se situer dans le futur dispositif soit élaborée.** Malgré l'accueil favorable de cette proposition de tous les côtés de la table, le président-directeur des Douanes n'a pas cru bon devoir donner suite à cette demande... affirmer sans jamais rien démontrer, c'est décidément un numéro dans lequel il excelle !

DNID : travaux du commissariat aux ventes

La CGT est intervenue notamment sur la non présentation d'un plan de retrait de l'amiante. L'ISST a également regretté de ne pas avoir été consulté.



Le représentant de la direction nationale d'intervention domaniale (DNID) a répondu que le calendrier n'a pas été maîtrisé, le maître d'œuvre étant la direction département des territoires (DDT). Sur la partie amiante, nous n'avons pas eu communication du plan de retrait. Le retrait de l'amiante a commencé le 13 mars 2017 et est achevé à ce jour. « Nous avons pensé que les choses étaient bien maîtrisées par la DDT ». La CGT, toujours vigilante sur ce sujet a demandé le respect de la réglementation en ce domaine. Nous avons souhaité que le président du CHSCT informe le Préfet de ce dysfonctionnement.

Nous allons également creuser dans les prochaines semaines les conditions de déroulement des travaux qui ont eu lieu en 2006 dans ces mêmes locaux, dans des conditions de sécurité qui nous paraissent aléatoires.

L'ISST a rappelé les dispositions réglementaires en matière de travaux, en particulier la vérification initiale des installations électriques après travaux, la nécessité de ventilation mécanique, l'examen de l'acoustique de la salle (qui est jusqu'alors déficient).

La CGT a rappelé les difficultés existantes au niveau de la petite entrée à la salle des ventes côté métro : cette entrée sera condamnée et une nouvelle entrée plus visible par le public sera créée. La salle des ventes rénovée comportera un élévateur pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à l'estrade ainsi qu'un bloc sanitaire en sus de celui existant.

Point sur le nettoyage des locaux

La CGT avait demandé que ce point initialement présenté en « questions diverses » par l'administration soit inscrit à l'ordre du jour. La reprise du marché de nettoyage par la société ISS depuis janvier 2017 a occasionné de nombreux désagréments au sein de nombreux services des finances. La gestion moyenâgeuse des salariés par cette multinationale danoise (510 000 salariés, 10 milliards de chiffre d'affaires) a même conduit le personnel officiant à la Cité administrative à se mettre en grève durant 13 jours. La secrétaire de la section CGT DRFiP 31 a été mandatée par la CGT pour négocier avec les dirigeants d'ISS. **Nous serons donc particulièrement attentifs au respect des obligations du prestataire en matière de résultats concernant le nettoyage, ainsi que sur les obligations sociales de l'entreprise et de l'Etat employeur vis-à-vis des salariés. Nous avons à ce titre rédigé une délibération, votée à l'unanimité, dont voici un extrait :**

Le conflit qui a opposé à la Cité administrative de Toulouse les salariés de la société ISS à leur employeur est emblématique de la gestion du dossier du nettoyage dans nos administrations. En choisissant de ne pas être trop regardant sur les clauses sociales du marché, L'État employeur s'exonère de ses responsabilités. Le protocole de fin de conflit est joint à cette délibération. Le CHSCT 31 veillera à son application stricte et demande au donneur d'ordre de veiller à ce que sa mise en œuvre sur ce site ne se fasse pas au détriment des autres sites des finances qui sont du ressort d'ISS. À ce titre, nous demandons qu'un état des lieux précis des conditions du nettoyage soit effectué sur chacun des sites et qu'un compte rendu soit fait par les différentes directions lors du prochain CHSCT. Nous demandons également que des contrôles inopinés aient lieu le plus fréquemment possible et de manière simultanée sur plusieurs sites, afin d'éviter qu'ils puissent être « faussés » par des renforts d'opportunité du prestataire la veille du contrôle (comme cela a été le cas durant la grève à la Cité administrative).

Enfin, le CHSCT exige la stricte application de l'ensemble des clauses du marché et la résiliation de ce marché à la prochaine infraction constatée.

Cette délibération sera adressée au Préfet et au chef de service de la Direccte.

Examen des programmes annuels de prévention (PAP)

Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sont établis dans chaque service des administrations financières en vertu d'une réglementation européenne qui a été tardivement appliquée dans le secteur public. Sous la responsabilité civile et pénale exclusive du chef de service (les directeurs régionaux ou départementaux selon les administrations), le DUERP a pour but de recenser, d'analyser et de hiérarchiser les risques afin de préconiser des actions visant à les supprimer ou les réduire. Les mesures de prévention sont alors priorisées et planifiées dans le programme annuel de prévention, qui est soumis au vote du CHSCT.

La CGT a demandé (comme chaque année, hélas) les documents qui devraient nous être présentés en accompagnement de la présentation des PAP, notamment le bilan de réalisation du PAP de l'année précédente. Autant souffler dans une contrebasse ...

DIRCOFI : la CGT a dénoncé les menaces de certains chefs de service de déclarer en « service non fait » les agents qui boycottent l'application RIALTO.

Avis favorable de la CGT avec prise en compte de notre intervention concernant RIALTO.

DNSCE : Avis favorable avec demande de production d'un bilan.

DOUANE : Avis défavorable de la CGT au motif de la trop faible prise en compte des RPS, notamment sur les items d'exigence et de complexité du travail.

DRFiP : Avis défavorable de la CGT : le PAP n'est pas à la hauteur des problèmes relevés dans les DUERP. A titre d'exemple, 127 pages concernent des remarques des services relatives aux risques psycho-sociaux. La quasi-totalité font, comme chaque année, l'objet d'un commentaire copié-collé : « Soutien managérial, saisine de la DRH, ... » qui pourrait être utilement remplacé par le mention « on s'en tamponne le coquillard ». De surcroît, ces 127 pages sont reprises dans le PAP par trois recommandations inodores et sans saveur. La dégradation constante du « dialogue social » au sein de cette direction a également motivé notre avis défavorable.

Présentation de la note d'orientation ministérielle 2017 santé sécurité et conditions de travail :



L'ISST a fait une trop rapide présentation de cette note bien tardive. Cet exercice annuel présente les orientations pour l'année 2017 !. Leur mise en œuvre se heurte bien évidemment à l'austérité budgétaire : **les crédits des CHSCT accusent une baisse de 9,5%, la dotation par agent passant de 117,38 euros au lieu de 129,77 euros en 2016.** Le budget de la médecine de prévention est réduit à 1,15 million au lieu de 2,5 millions d'euros en 2015. La CGT a dénoncé l'absence total de dialogue social et d'interlocuteurs depuis décembre au niveau ministériel. Ne doutons pas que bon nombre de préconisations inscrites dans cette note resteront à l'état de « vœux pieux » et que nous devons nous mobiliser pour obtenir des avancées !

Question diverses :

DRFiP – site de Colomiers : la CGT a pris acte de la réparation des fenêtres du bâtiment mais regretté que les agents aient été « promenés » pendant 2 ans au motif que les crédits du BOP 309 étaient insuffisants pour effectuer les réparations. Des prises arrachées au service recouvrement du SIP ont été signalées. La CGT a également demandé la vérification de la taille de la fissure existante au niveau des murs du bâtiment.

Douane - bureau des Douanes d'Albi : la CGT a souhaité une information sur le relogement de ce bureau. La direction a expliqué que le directeur interrégional s'est rendu sur place et qu'aucune décision n'était prise à ce jour. Le responsable de la politique immobilière de L'État (RPIE) du Tarn étudiera le projet et le Préfet sera décisionnaire.

Risques thermiques : la CGT a demandé un point à l'ordre du jour du prochain CHSCT du 30 mai sur les climatisations, afin que les problèmes de fonctionnement ne se révèlent pas lors de la survenance d'un épisode de forte chaleur.

Arrêts maladie de longue durée : la CGT a souhaité savoir quelles étaient les obligations des employeurs en matière d'information du CHSCT lorsque des agents sont arrêtés médicalement pour de longues périodes. L'ISST a répondu que les directions sont tenues de signaler aux médecins de prévention les congés de maladie ordinaire de plus de 21 jours, mais qu'il n'y avait pas d'obligation d'information du CHSCT. Il nous a par contre invités à faire remonter aux directions les cas que nous jugerions préoccupants.

Vos représentants CGT au CHSCT :

Agnès RAGARU, Catherine BOURNISIEN, Olivier BALZER, Alain PRANDO,
Dominique FICHTEN, Jean-Marc SERVEL

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions relatives aux conditions de travail ! N'oubliez pas non plus que le registre hygiène et sécurité est disponible sous l'intranet Ulysse 31 : chaque remarque qui y est faite est transmise très rapidement à l'ensemble des membres du CHSCT et permet une réactivité plus importante des directions (dans la mesure où l'incident signalé devient à la fois « public » sur le site et porté à la connaissance des représentants des personnels).